



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents/Excusés: Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à M. FAVRE)
Monsieur Bernard PRAIZELIN

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Autorisation donnée au maire de signer les conventions d'occupation du domaine public

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'étendue de la compétence déléguée, conformément à l'article L2122-22 du CGCT, autorise le Maire à signer tous actes et/ou conventions d'occupation du domaine public, et autorise le transfert de compétence au premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

2. Devenir des locaux du SDIS au sein de l'école

Suppression de ce point de l'ordre du jour en début de séance, et report éventuel à un Conseil Municipal ultérieur.

3. Approbation de la convention concernant l'application de la charte du Parc National de la Vanoise

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la charte du PNV, la convention d'application telle que présentée, décide de placer l'ensemble du territoire de la commune au sein de l'aire d'adhésion et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

4. Convention et tarifs avec le bureau des guides

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de sursoir à statuer lors de la séance de ce soir, faute de demande officielle de la part du bureau des guides et dans l'attente éventuelle de leur prochaine sollicitation à délibérer lors d'un futur conseil municipal.

5. Convention et tarifs avec l'association Palais de la Mine

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à conventionner avec l'association du palais de la mine du 28 juin au 28 novembre 2021 moyennant une contrepartie financière fixée à 170 € et à signer tous documents s'y rapportant.

6. Convention avec le TDL

Suppression de ce point de l'ordre du jour en début de séance.

II/ FINANCES

7. Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget communal

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020 du budget communal.

8. Approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget communal

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2020 du budget communal.

9. Tarifs taxe de séjour

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'assujettir tous les hébergements proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour au réel, c'est-à-dire les natures d'hébergements énoncées dans le corps de la délibération, de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus de chaque année, de fixer 3 périodes de reversement : 01/01 à 30/04 inclus avec déclaration et reversement avant le 31/05, du 01/05 au 31/08 inclus avec déclaration et reversement avant le 30/09 et du 1/09 au 31/12 inclus avec déclaration et reversement avant le 31/01 de l'année N+1 et fixe les tarifs par nuit et par personne comme indiqué au tableau figurant dans la délibération, adopte le taux de 5% applicable au coût par personne de la nuitée (4,20 €) dans les hébergements en attente de classement ou non listés, fixe à 1 € le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes sont assujetties à la taxe de séjour.

10. Approbation des tarifs et du règlement intérieur de la micro- crèche pour 2021

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le règlement intérieur du service de micro-crèche pour une ouverture printemps été automne 2021, tel que présenté ainsi que les tarifs afférents et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

11. SDES – Enfouissement d'un réseau de distribution publique d'électricité BT et/ou HTA – Avenant à la convention dite de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDES et la Commune – Hameau de Nancroix

Après exposé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer l'avenant à la convention initiale avec le SDES dite de co-maitrise d'ouvrage pour l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité ainsi que tous documents s'y rapportant.

12. Acquisition des parcelles de terrain et statue « Jardin de St François »

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition des parcelles ZE 301, ZE 302 et ZE 307 appartenant à Monsieur René POSSOZ ainsi que la statue qui y siège « Jardin de St François » au prix de 15 000 € TTC, confirme que l'accord sera régularisé devant notaire, que les frais afférents seront à la charge de la commune, que les sommes seront inscrites au BP et que Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

13. Vente de parcelles communales à BEAUPRAZ à M. et Mme MOYA

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente d'une partie de la parcelle ZX 89 d'une superficie totale de 68 m² au prix de 3 € le m², approuve la création d'une servitude de passage au profit des propriétaires des parcelles ZX 100, ZX 90 et ZX 21, confirme que cet accord sera régularisé devant notaire et que tous les frais afférents et notamment les frais de division foncière, d'actes et d'inscription aux hypothèques seront à la charge exclusive de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

14. Signature d'un bail avec M. BOILEAU concernant l'implantation d'un coffret électrique sur le domaine public communal

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la mise à disposition par bail emphytéotique d'une partie de la parcelle située en bordure du chemin des côtes au droit de la propriété de Monsieur BOILEAU tel qu'indiqué au plan, ainsi que le tarif fixé à l'euro symbolique pour la redevance d'occupation, indique que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de Monsieur BOILEAU et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Date du prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 26 juillet 2021

b) Date commission Ad'Hoc pour attribution des subventions 2021

(à fixer en juillet)

c) Point et position Bivouac/campings car

Rédaction de l'arrêté municipal en cours

d) Gestion Gîte

Information sur les modalités de réservation et de location du gîte pour cet été, suite aux nouvelles annonces gouvernementales.

e) Informations Elections Départementales et Régionales – 1^{er} tour le dimanche 20 juin + tableau permanences du bureau de vote

Un dernier point avant le premier tour des élections est fait en séance.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.